



STRATÉGIE TERRITORIALE de SÉCURITÉ et de PRÉVENTION de la DÉLINQUANCE

2022-2027

Élaborée sur la base du Diagnostic territorial
réalisé en 2021-2022
CLSPD – Ville de Romainville

Édito

Souvent présentée comme le « premier des droits », la sécurité est un préalable à la cohésion sociale et à une coexistence apaisée des personnes dans tous les espaces, privés comme publics. La sécurité est le pendant de l'état de droit. Il n'existe pas d'égalité lorsque la loi du plus fort s'impose. Il n'existe pas de justice si les plus fragiles ne se sentent pas protégés. C'est pourquoi, nous avons souhaité investir fortement dans cette politique publique dès notre arrivée, avec notamment la création d'une direction de prévention et de médiation, le renforcement des moyens de la Police municipale et la relance des différents groupes de travail du CLSPD (lutte contre les rixes, mineur/jeune majeur, bailleurs etc.).

Ces moyens nouveaux s'inscrivent dans la stratégie globale de la Ville qui s'articule autour du triptyque : prévention, tranquillité publique et accompagnement des victimes. Afin de la décliner pleinement, la Ville a souhaité se doter d'un document et d'actions de pilotage : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2022-2027 (STSPD).

La sécurité et la prévention de la délinquance revêtent des enjeux multiples, complexes, il faut être en mesure de repérer dès les premiers signaux, prévenir les comportements à risque : la délinquance la mieux traitée reste celle qui est évitée dès la racine. L'éducation, la prévention et la médiation sont donc au cœur du premier grand axe de cette stratégie.

Notre volonté a été de construire un document qui puisse être évolutif et traite le sujet à 360 degrés. Face aux problématiques de sécurité publique, il faut articuler pleinement prévention et action de répression. Ce document a ainsi été co-construit avec toutes les parties prenantes : État, Police nationale, Justice, Éducation nationale, bailleurs sociaux, collectivités locales, élus·es, associations de locataires, commerçant·es et habitant·es. En la matière il faut le concours de toutes et tous pour créer les conditions favorables au sentiment de sécurité. Nous le savons trop bien dans notre ville marquée au fer rouge par la mort de jeunes Romainvillois : c'est par l'échange coordonné d'informations et l'exercice des compétences de chacun·e en responsabilité que nous nous donnons les meilleures chances d'être efficaces. Le deuxième pilier de cette stratégie vise justement à créer les conditions d'une action collective, fondée sur la coopération entre tous les acteurs du continuum de sécurité.

Le 3^e pilier quant à lui, vise à améliorer notre suivi et notre accompagnement des violences intrafamiliales, faites aux femmes et aux enfants et à l'accompagnement des victimes. C'est un sujet d'une importance capitale, qui mérite aujourd'hui d'être travaillé de manière beaucoup plus approfondie. En la matière nous souhaitons faire notre partie.

Prévention, sécurité et tranquillité publique et aide aux victimes, c'est donc ce triptyque que nous voulons mettre en œuvre, avec humilité, mais avec une détermination sans faille.

Hakim SAIDJ

Maire-adjoint à la Tranquillité publique,
à la Prévention, à la Propreté urbaine
et au Lien intergénérationnel

François DECHY

Maire de Romainville

Introduction

La **prévention de la délinquance et l'amélioration de la tranquillité publique** constituent des axes forts des politiques publiques de sécurité. Destinées à améliorer le quotidien des habitants et leur qualité de vie, celles-ci mobilisent à des degrés divers un panel d'acteurs de la société étendu, dans un objectif de continuum et de coproduction de la sécurité.

Afin de faire face à une délinquance de plus en plus visible, marquée par l'accroissement d'actes malveillants, des incivilités, des phénomènes de violences mais aussi par l'implication des jeunes dans ces comportements et l'exposition de personnes vulnérables à ces risques a été édictée, au plan national, une **Stratégie nationale de Prévention de la délinquance pour les années 2020-2027**. Celle-ci entend mobiliser tant l'Etat que les élus locaux et le secteur associatif autour de **4 objectifs** partagés et ambitieux :

1. La prévention de la délinquance des plus jeunes, et ce dès avant l'âge de 12 ans ;
2. La protection des personnes vulnérables et exposées à la délinquance, à l'instar des personnes âgées, personnes en situation de handicap, les femmes victimes et violences et les mineurs ;
3. L'implication croissante de la société civile dans cette thématique ;
4. La gouvernance rénovée, adaptée à chaque territoire.

Ces axes recouvrent **40 mesures**, visant à dynamiser la politique de prévention.

Pour répondre aux spécificités propres à chaque territoire, et lutter contre les problématiques auxquelles il est confronté et le sera demain, il convient de décliner cette Stratégie nationale dans une **Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD)**, articulée autour et définie par le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Le **CLSPD constitue l'instance dynamisant cette politique de sécurité locale**, permettant l'interconnaissance, la mobilisation des acteurs œuvrant à la sécurité et la prévention de la délinquance, et la mise en œuvre des réponses opérationnelles par le développement d'actions de sécurisation des biens et des personnes.

En ce sens, la STSPD est le **document de référence** qui va déterminer, pour les **années 2022 à 2027**, les priorités d'actions ainsi que les réponses effectives et ciblées pour mesurer, appréhender et faire face aux problématiques rencontrées.

Dès lors, les axes forts déterminés ainsi que les objectifs opérationnels les composant, détaillés dans la présente Stratégie, répondent aux éléments découlant du **Diagnostic local de sécurité**, et entendent répondre aux **constats et points d'attentions partagés**.

Dans la continuité de la dynamique impulsée par la collectivité, la STSPD recouvre une **dimension fortement partenariale, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs présents et intervenants dans cette thématique**. Les aspects de prévention, de médiation et d'éducation sont associés à la dimension répressive.

Ville de Romainville

Population : 30 087 (2019)

Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville : 4

Circonscription de Sécurité Publique : Les Lilas

Département : Seine-Saint-Denis (93)

Éléments-clés issus du Diagnostic territorial : Romainville est une commune qui ne connaît pas de grande délinquance, comme cela peut être observé dans d'autres collectivités séquano-dyonisiennes. Elle est relativement calme, avec une délinquance contenue, en légère hausse et maîtrisée.

Toutefois, Romainville fait face à une petite et moyenne délinquance locale bien ancrée, récurrente, ayant pour conséquences une exaspération de la population et un climat général de tensions.

Aux problématiques liées à la tranquillité publique et aux incivilités visibles (dépôts sauvages par exemple) s'ajoutent des faits liés à la circulation routière (sécurité, stationnements, ...), à la prostitution des mineurs, aux violences intra-familiales faites aux femmes, aux conduites à risques et à la consommation de produits (alcool, stupéfiants, protoxyde d'azote) ainsi qu'aux phénomènes de bandes et de rixes entre jeunes.

Ces situations peuvent avoir pour point commun des problèmes sociaux et sociétaux (inoccupationnel, décrochage scolaire, ...), qui en constituent l'un des facteurs.

Sommaire

LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : UNE STRATÉGIE LOCALE	6
<i>La prévention de la délinquance</i>	7
<i>Le diagnostic territorial</i>	8
<i>Le diagnostic partagé</i>	10
<i>Les axes d'intervention</i>	14
LA GOUVERNANCE LOCALE	15
<i>La gouvernance locale</i>	16
<i>Le schéma de gouvernance locale</i>	20
<i>La Maison de la Tranquillité publique et du Civisme</i>	24
LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ	25
<i>Action préliminaire</i>	26
<i>Axe 1 – Éducation, Prévention, Médiation</i>	27
<i>Axe 2 – Tranquillité et sécurité publiques</i>	37
<i>Axe 3 – Violences intra-familiales, violences faites aux femmes et aux enfants, prise en charge et accompagnement des victimes</i>	51
CONCLUSION	58

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : UNE STRATÉGIE LOCALE

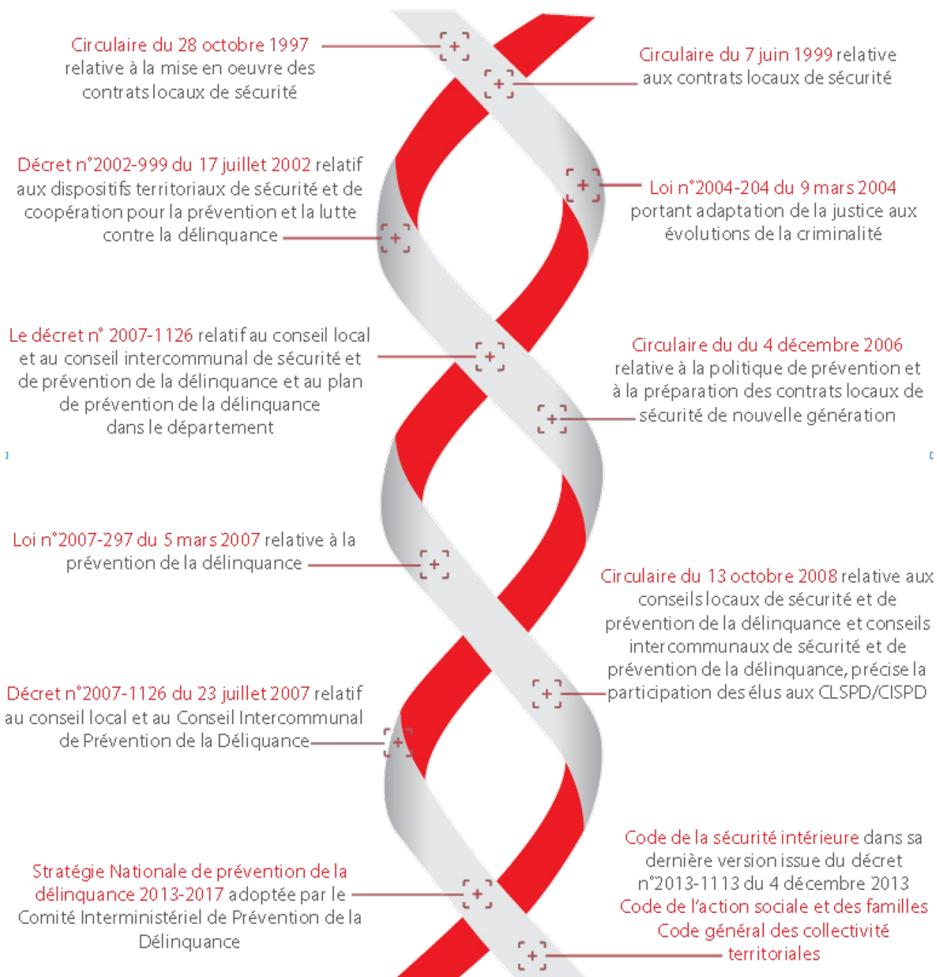
SÛRETÉ
STRATÉGIE TERRITORIALE
SÉCURITÉ

La prévention de la délinquance

Responsable de la politique locale de prévention de la délinquance et de la coordination de sa mise en œuvre en vertu de l'article L.132-1 du Code de la sécurité intérieure, le Maire dispose de prérogatives nombreuses lui permettant de garantir la **sûreté**, la **sécurité** et la **salubrité** publiques (article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales).

Face à la rapide accélération de la forme, de l'intensité et plus généralement de la physionomie des atteintes à la sécurité territoriale, le législateur a, dès la fin des années 1990, mis en place un arsenal juridique offrant aux édiles locaux les moyens d'assurer la sécurité de leurs administrés.

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a consacré la responsabilité centrale des maires en matière de prévention de la délinquance et a mis à leur disposition un certain nombre de nouveaux moyens d'action.



Le diagnostic territorial

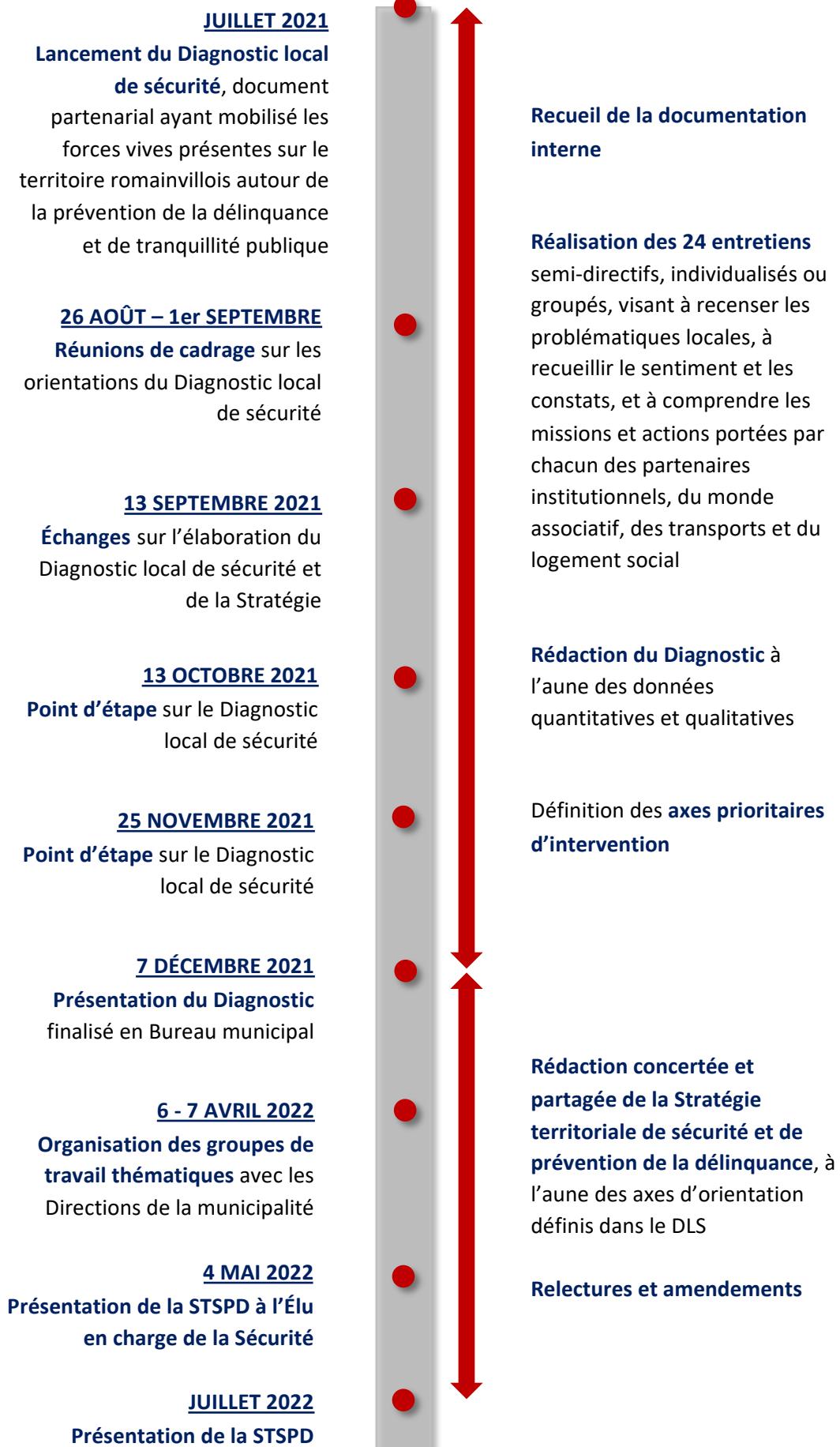
Étape préalable à la réalisation de toute STSPD, un Diagnostic local de sécurité a été réalisé. Support stratégique visant à décrire à un moment donné la situation de la sécurité sur un territoire déterminé, le diagnostic a plusieurs vocations :

- ✓ **Analyser le contexte local et identifier les problèmes** à traiter pour permettre l'élaboration ou l'actualisation des pistes de travail ;
- ✓ **Évaluer l'efficacité des actions** déjà menées ;
- ✓ **Dresser un bilan de la délinquance** et mettre en évidence ses évolutions ;
- ✓ **Cibler et prioriser** les secteurs devant bénéficier d'une attention spécifique.

Cette étude constitue la première étape nécessaire à l'établissement de la politique locale de sécurité. Plusieurs temps se sont succédés.



Pour mener à bien ce travail, il est indispensable de connaître et de savoir analyser les tenants et aboutissants de la délinquance, de pouvoir en restituer fidèlement les traits pour finalement permettre aux décideurs de disposer de leviers performants à destination de la sécurité de tous.



Le diagnostic partagé

1. Une délinquance contenue et maîtrisée, en légère hausse

La ville de Romainville ne connaît pas à ce jour de grande délinquance générée par le banditisme, comme cela peut être observé sur d'autres collectivités du département. Romainville est **relativement calme, avec une délinquance contenue, stable et maîtrisée.**

Toutefois, cela n'empêche pas qu'elle soit confrontée aux mêmes problématiques qu'une commune de taille et de développement économique similaire. Les partenaires s'accordent à dire que la commune de Romainville connaît plutôt une **petite et moyenne délinquance, assez récurrente et se traduisant sur le terrain par une exaspération d'une partie des administrés.** Par ailleurs, un **climat général de tensions** est constaté par l'ensemble des partenaires.

+6,16%	Délinquance générale
-2,05%	Atteintes et violences interpersonnelles
+8,52%	Infractions et atteintes aux biens
+7,96%	Comportements portant atteintes à la tranquillité publique

*Évolution calculée entre 2018 et 2020

Les constats faits dans le cadre du CLSPD mais aussi ceux récoltés par le biais des entretiens menés avec les partenaires, ont permis de mettre en lumière plusieurs problématiques rencontrées à Romainville :

- **Les rivalités, rixes et phénomènes de bandes des communes limitrophes**, impliquant des mineurs et jeunes majeurs issus des secteurs de Youri-Gagarine (Romainville) et des Sentes (Les Lilas), et en augmentation. L'absence de repères semble être le marqueur le plus influent dans ces dérives comportementales.

- **Les trafics de stupéfiants au sein des QPV Gagarine et Cachin** principalement, pouvant entraîner des rassemblements et attroupements gênants, voire des tensions avec les riverains et les forces de l'ordre.
- **Les problématiques liées à la tranquillité publique et aux incivilités** (nuisances, mécanique sauvage, dépôts d'ordures et d'immondices, dégradations, ...), générant des crispations sociales, un ressenti d'insécurité et une exaspération prononcée d'une partie de la population. Ces incivilités se rencontrent de manière éparses sur le territoire communal.
- **Les problématiques de circulation routière** (sécurité routière, stationnement, ...), prégnantes de manière diffuse sur le territoire, mais aussi aux abords des établissements scolaires. Il peut s'agir de stationnements gênants de véhicules motorisés sur des trottoirs, du non respect des feux tricolores, de rodéos urbains ou encore d'incidents relevés aux abords des établissements scolaires (et du sentiment d'insécurité que cela peut générer).
- **La prostitution des mineurs et le michetonnage**, qui sont des comportements sur lesquels l'ensemble des partenaires est attentif, malgré la difficile identification des situations. Les réseaux sociaux sont l'un des canaux contribuant à ces pratiques.
- **Les violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes**, qui sont représentées sur le territoire communal. Des actions et des mesures d'accompagnement sont mises en place.
- **La question des conduites à risque et de la consommation de produits** préoccupe l'ensemble des partenaires interrogés. Il s'agit tant de produits illicites (stupéfiants) que licites (protoxyde d'azote). Pour précisions, des trafics de stupéfiants sont organisés au sein des secteurs de Youri-Gagarine et Marcel-Cachin (avec une vigilance pour celui des Trois-Communes). Les principaux espaces identifiés comme lieu de consommation de protoxyde d'azote sont les deux parcs boisés situés au centre de la commune.

- Enfin, la **question de « l'inoccupationnel »**, résultant de problèmes sociaux et sociétaux (décrochage scolaire chez certains jeunes par exemple) semble être un facteur important dans la commission de ces infractions et de l'observation de certains phénomènes dans l'espace public. L'accompagnement et la prise en charge des jeunes permet de mettre en balance cette oisiveté.



2. Une dynamique partenariale étendue à maintenir et à renforcer

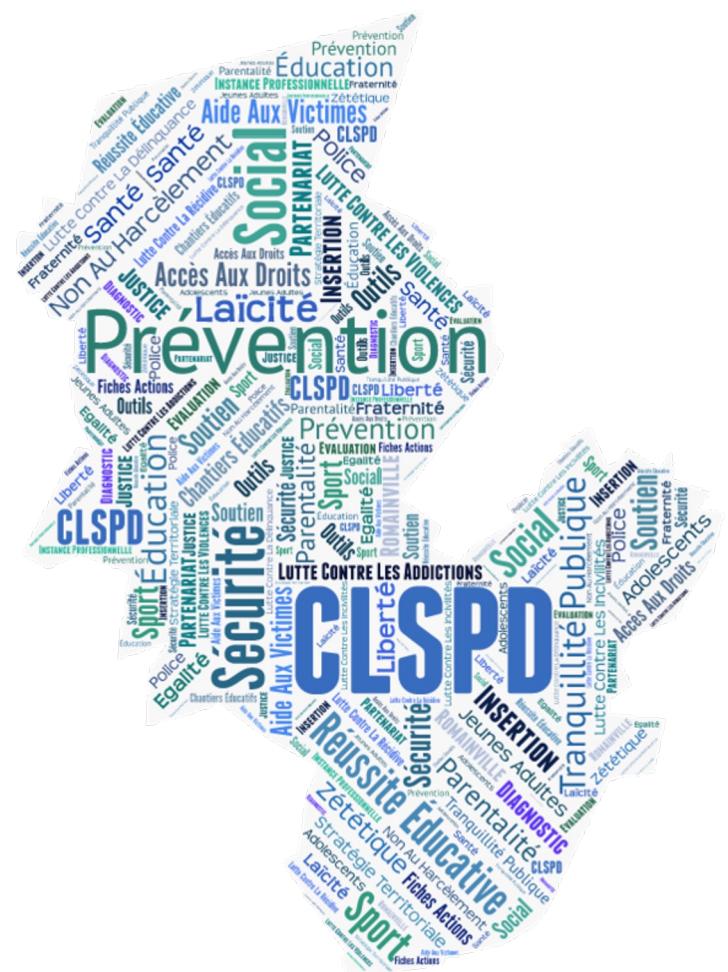
Le partenariat actuel mobilise un ensemble d'acteurs multiples, tant institutionnels qu'associatifs, et inclue la population romainvilloise (habitants, jeunes, ...) à des degrés divers. L'ensemble des acteurs locaux sont identifiés, connus, et pleinement impliqués localement. Les partenaires rencontrés remontent une image positive de l'effort consenti par la municipalité sur ces questions.

La commune dispose **d'instances partenariales institutionnelles actives**, comme le **CLSPD** (réactivé récemment), mais aussi informelles, à l'instar de groupes d'échange réunis pour œuvrer sur des thématiques spécifiques. Le CLSPD dispose actuellement d'une **charte déontologique**, qui permet un renfort de la confidentialité des échanges et un partage plus libre des informations dont il dispose sans que cela n'entre en contradiction avec les principes de sa profession.

Les **dynamiques instaurées par la municipalité** (éducateurs de rue, médiateurs sociaux dans le cadre des Bataillons de la Prévention, espaces de proximité, ...) sont saluées par les partenaires et à maintenir.

Cependant, il existe encore des **lacunes** qu'il conviendra de combler afin d'assurer un travail partenarial de qualité sur le territoire.

En effet, il apparaît nécessaire de formaliser le travail à mettre en place par le biais d'objectifs opérationnels et d'institutionnaliser les questions de prévention de la délinquance via la mise en place d'un contrat cadre local, prenant la forme d'une feuille de route.



Les axes d'intervention de la STSPD 2022-2027

Le diagnostic territorial a permis de mettre en avant différentes problématiques présentes sur le territoire de Romainville, nécessitant une **prise en compte ciblée** dans le cadre des politiques locales de sécurité et de prévention de la délinquance, en **articulation avec les dispositifs Politiques de la Ville comme le Contrat de Ville.**

Ces thématiques prioritaires doivent ainsi apparaître comme les points d'attention de l'ensemble du réseau partenarial dans les mois et les années à venir. Elles seront les **supports des actions définies par la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).**

Parmi les principales problématiques et caractéristiques du territoire en matière de délinquance et de tranquillité publique, ressortent particulièrement :



En soutien de ces 3 axes prioritaires, il est important de préciser que la bonne réalisation de la STSPD doit pouvoir s'appuyer sur **une ingénierie à même de mettre en œuvre les actions, de les évaluer et de les réorienter avec le maximum de réactivité si nécessaire.** Il importe donc de :

- **Formaliser** les équipes de portage de projet ;
- **S'appuyer** sur les groupes de travail pour développer les actions de la Stratégie Territoriale ;
- **Développer** des groupes opérationnels de suivi, sous la responsabilité et les directives du CLSPD.

LA GOUVERNANCE LOCALE

SÛRETÉ
STRATÉGIE TERRITORIALE
SÉCURITÉ

La gouvernance locale

Afin d'être pleinement effective, la STSPD doit s'appuyer sur une **gouvernance locale capable de mettre en œuvre son contenu**. Le Maire, par le **rôle pivot** qu'il occupe en matière de prévention de la délinquance et de sécurité au sens de la loi du 5 mars 2007, occupe une **place centrale**, s'affirmant au travers du **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance** (CLSPD).

LE CLSPD, INSTANCE CENTRALE ET INCONTOURNABLE

Le CLSPD, instance centrale et incontournable dans la mise en œuvre de la politique locale de sécurité et de prévention de la délinquance et présidée par le Maire, est composé :

- **De membres de droit** : Maire, Préfet, Procureur de la République, sous-préfet, Département, Région, ...
- **De représentants des services de l'État** : Police et Gendarmerie nationales, Education nationale, Protection judiciaire de la jeunesse, ...
- **De représentants d'associations, d'établissements ou d'organismes agissant dans les domaines de la prévention de la délinquance** : Police municipale, Associations, CCAS, bailleurs sociaux, transporteurs, ...
- **De personnalités qualifiées.**

Il a pour missions :

- L'échange d'informations entre les partenaires ;
- La définition des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ;
- Le suivi et l'animation du contrat local de sécurité ;
- La mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance en matière de politique de la ville.

Le CLSPD prend deux formes :

- **Le CLSPD Plénier**, qui se réunit 1 fois par an et permet notamment de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune, faire le bilan des actions conduites ou encore de définir les perspectives locales en matière de prévention de la délinquance,
- **Le CLSPD Restreint**, qui se réunit quant à lui 2 à 3 fois par an et permet notamment d'effectuer le pilotage de la formation plénière (notamment de la STSPD) et des différents groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique.

LE CLSPD RESTREINT SOUS FORMAT « CRISE »

Les membres de droit le composant sont la Justice, la Préfecture, la Municipalité ainsi que les forces de sécurité de l'Etat présentes sur le territoire peuvent le mobiliser lorsque les circonstances l'exigent.

Cette formation se réunit sur convocation de la sous-préfecture en cas de survenance d'un événement exceptionnel ou de tensions ou différends d'ampleur élevée. D'autres membres peuvent y être associés selon les situations, à l'instar de l'Education nationale, des Associations de prévention spécialisée, des bailleurs sociaux ou encore des services étatiques y ayant un intérêt. Des représentants des communes voisines pourront être également mobilisés.

Cette instance est **éminemment partenariale**, et permet de **faire naître et de maintenir des synergies** entre chacun des acteurs. Cette culture du partenariat est déjà **bien développée à Romainville** et donne lieu dans le cadre du CLSPD, à des **instances de travail territoriales et thématiques** propices au développement d'action de prévention et de répression concertées et en adéquation avec les besoins du territoire.

LES GROUPES DE TRAVAIL DE SUIVI DES AXES DE LA STRATÉGIE

Ces groupes de travail, au nombre de 8, ont pour objectifs de mettre en œuvre les 3 axes de la STSPD (et les objectifs opérationnels en découlant), mais aussi de suivre et de développer de nouvelles actions suivant l'actualité et les particularités locales.

La composition de ces groupes techniques n'est pas figée dans le temps, et des partenaires pourront être conviés à participer aux débats en cas de besoin. Se voulant techniques, ces groupes réuniront des spécialistes de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique, et ne pourront accueillir plus de 12 partenaires, pour une meilleure efficacité dans les échanges.

Ces groupes de travail se réuniront :

- Pour faire le point sur le développement et l'évaluation des actions,
- Pour la mise en place de nouvelles actions pour répondre à une problématique ciblée.

Un tableau de bord tenu par le CLSPD permettra de suivre les échanges de réunion en réunion et de déterminer les avancées des actions inscrites dans la Stratégie.

LES GROUPES DE TRAVAIL DE SUIVI DES AXES DE LA STRATÉGIE

Ces groupes de travail, au nombre de 8, ont pour objectifs de mettre en œuvre les 3 axes de la STSPD (et les objectifs opérationnels en découlant), mais aussi de suivre et de développer de nouvelles actions suivant l'actualité et les particularités locales.

La composition de ces groupes techniques n'est pas figée dans le temps, et des partenaires pourront être conviés à participer aux débats en cas de besoin. Se voulant techniques, ces groupes réuniront des spécialistes de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique, et ne pourront accueillir plus de 12 partenaires, pour une meilleure efficacité dans les échanges.

Ces groupes de travail se réuniront :

- Pour faire le point sur le développement et l'évaluation des actions,
- Pour la mise en place de nouvelles actions pour répondre à une problématique ciblée.

Un tableau de bord tenu par le CLSPD permettra de suivre les échanges de réunion en réunion et de déterminer les avancées des actions inscrites dans la Stratégie.

Le diagnostic a permis d'établir **3 axes dans lesquels s'inscrivent les 5 thématiques prioritaires portées par le CLSPD.**

Ces axes doivent faire l'objet d'un **travail partenarial** pour aboutir, dans le respect des prérogatives de chacun, à la réalisation **d'actions concrètes, innovantes répondant aux attentes et aux besoins** des Romainvilloises et des Romainvillois.

Chaque déclinaison des axes a fait l'objet d'un **travail partenarial avec les directions municipales concernées par la thématique**. Ainsi, la désignation des directions en charge du portage des objectifs opérationnels est le fruit d'une **construction partagée et propose une gouvernance collégiale**.

Les directions responsables du portage opérationnel sont chargées de :

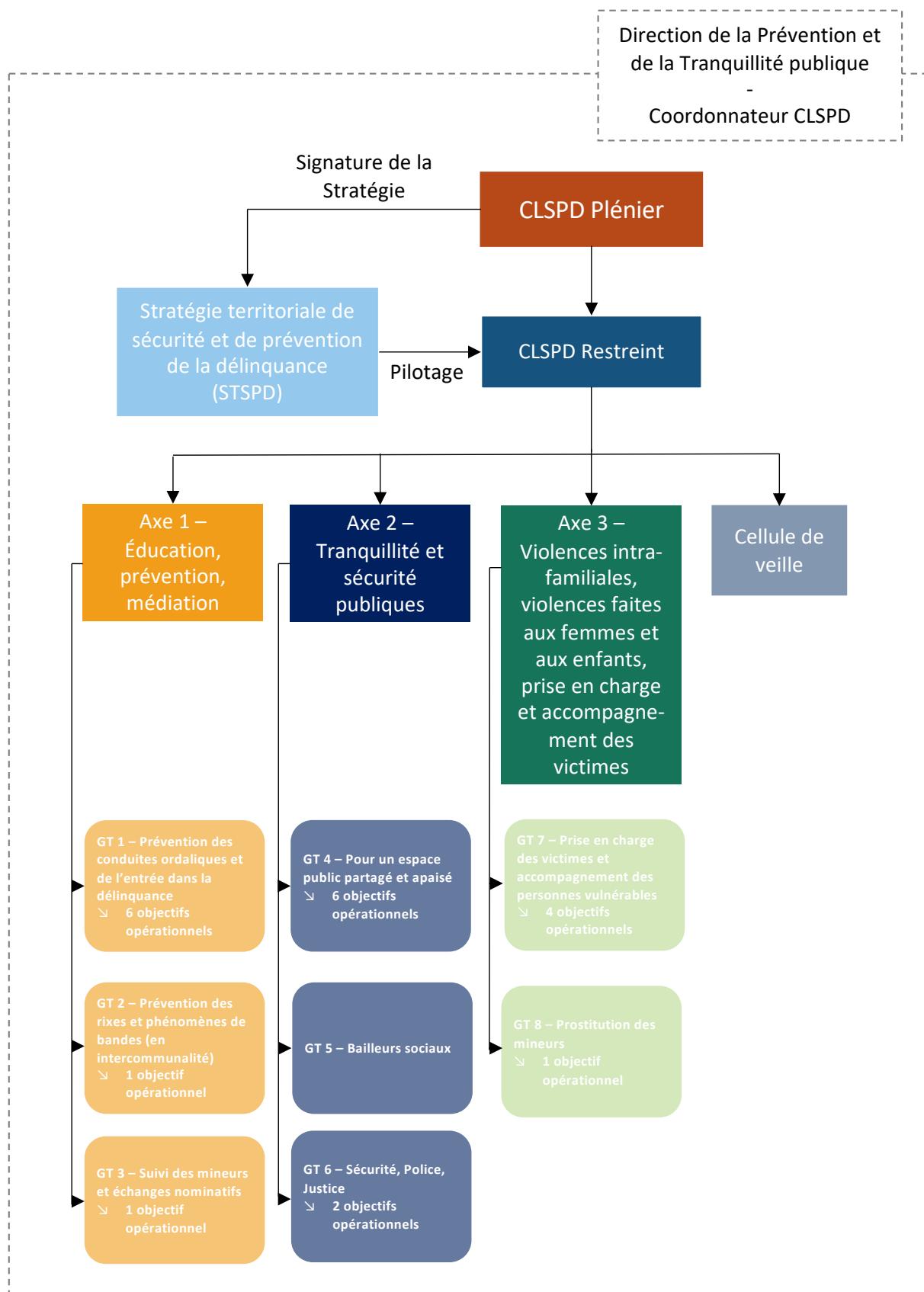
- Réunir les partenaires,
- Proposer des actions,
- Veiller à leur réalisation,
- Faire le bilan et l'évaluation.

Chaque réunion fera l'objet d'un **compte-rendu transmis aux élus concernées par la thématique et à la Direction de la Prévention et de la Tranquillité publique (DPTP)**.

L'ensemble des **actions opérationnelles seront présentées dans les groupes de travail du CLSPD**.

Enfin, le **bilan annuel de la stratégie sera présenté en CLSPD plénier** qui fixera les thématiques de travail pour l'année future.

Le schéma de gouvernance locale



LE COORDONNATEUR, ACTEUR CLÉ DU CLSPD

Technicien de la prévention de la délinquance bénéficiant d'un équivalent temps plein, il intervient en tant que soutien opérationnel de la politique de sécurité et de prévention de la délinquance mais aussi en tant que connaisseur du terrain. C'est un acteur essentiel, qui :

- ✓ Évalue les actions mises en œuvre et coordonne le partenariat
- ✓ Anime les différentes réunions des groupes de travail
- ✓ Est le garant de l'opérationnalité des échanges et de la transversalité des actions réfléchies et mises en œuvre par les partenaires
- ✓ Recherche les financements relatifs à la prévention de la délinquance et monte les dossiers afférents
- ✓ Est chargé de l'aspect organisationnel et logistique du CLSPD.

LA CELLULE DE VEILLE

Cette instance permet de réaliser un diagnostic partagé sur les problématiques identifiées, en proposant un **suivi régulier de l'état de la délinquance, de la tranquillité publique et du ressenti de sécurité/d'insécurité au sein d'un territoire déterminé**. Étant un lieu de concertation, d'échange d'informations, d'**identification des situations et de propositions de moyens opérationnels de résolution**, elle a pour principales finalités :

- Apprécier et suivre le climat du territoire ;
- Proposer et coordonner les actions entre les partenaires ;
- Anticiper les événements et identifier les risques en lien avec ces thématiques.

Cette cellule de veille serait composée **d'acteurs de terrain** et intervenant en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique, à l'instar de la Police nationale, de la Police municipale, de la préfecture, de l'Éducation nationale ou encore des éducateurs spécialisés.

Afin de la rendre davantage opérationnelle, celle-ci pourrait **se rapprocher du fonctionnement des Groupes locaux de traitement de la délinquance**, dans la mesure où elle pourrait être mobilisée afin de traiter une problématique spécifique et ponctuelle (trafics de stupéfiants, phénomènes de bandes, etc.).

Elle pourrait se réunir **1 fois par mois**, et lors de situations d'urgence.

Piloter, mesurer et évaluer chaque objectif opérationnel

Afin d'atteindre les trois objectifs opérationnels identifiés précédemment, il est essentiel de définir précisément **l'acteur en charge de leur pilotage**, mais aussi **les moyens permettant leur mesure et leur évaluation**.

Sur ce dernier point, une **grille d'évaluation par objectifs opérationnels et par mission**, ainsi qu'un bilan annuel de la coordination et des actions menées par l'ensemble des partenaires seront établis. Un point d'étape semestriel sera également réalisé.

Axe 1 – Éducation, prévention, médiation

Direction en charge du portage : Direction de la Prévention et de la Tranquillité publique

Directions support :

- Direction Jeunesse et Sport
- Direction de la Citoyenneté active et de l'éducation populaire
- Direction de l'Enfance et de l'Éducation
- Direction Social, Autonomie, Santé

Rôle :

- Impulsion des dynamiques des porteurs des objectifs opérationnels
- Veille à l'organisation des groupes de travail rassemblant les partenaires impliqués dans l'objectif opérationnel
- Est le contact privilégié des porteurs des groupes de travail
- Supervision, coordination et suivi des actions menées
- Partage et échange d'information
- Participation au développement des actions

Mesure et évaluation de l'objectif opérationnel :

- Est destinataire des comptes rendus établis à l'issue des réunions des groupes de travail par les porteurs de ces derniers
- Bénéficie de manière régulière d'un état des mesures adoptées et mises en place
- Bénéficie de manière régulière d'une analyse des faits et infractions relevés

Axe 2 – Tranquillité et sécurité publiques

Direction en charge du portage : Direction de la Prévention et de la Tranquillité publique

Directions support :

- Gestion urbaine et sociale de proximité
- Direction des services techniques
- Police municipale (service)
- Direction du logement

Rôle :

- Impulsion des dynamiques des porteurs des objectifs opérationnels
- Veille à l'organisation des groupes de travail rassemblant les partenaires impliqués dans l'objectif opérationnel
- Est le contact privilégié des porteurs des groupes de travail
- Supervision, coordination et suivi des actions menées
- Partage et échange d'information
- Participation au développement des actions

Mesure et évaluation de l'objectif opérationnel :

- Est destinataire des comptes rendus établis à l'issue des réunions des groupes de travail par les porteurs de ces derniers
- Bénéficie de manière régulière d'un état des mesures adoptées et mises en place
- Bénéficie de manière régulière d'une analyse des faits et infractions relevés

Axe 3 – Violences intra-familiales, violences faites aux femmes et aux enfants, prise en charge et accompagnement des victimes

Directions en charge du portage :

- Direction de la Prévention et de la Tranquillité publiques
- Direction Social, Autonomie et Santé

Directions support :

- Direction Social, Autonomie, Santé
- Direction de la Citoyenneté active et de l'éducation populaire

Rôle :

- Impulsion des dynamiques des porteurs des objectifs opérationnels
- Veille à l'organisation des groupes de travail rassemblant les partenaires impliqués dans l'objectif opérationnel
- Est le contact privilégié des porteurs des groupes de travail
- Supervision, coordination et suivi des actions menées
- Partage et échange d'information
- Participation au développement des actions

Mesure et évaluation de l'objectif opérationnel :

- Est destinataire des comptes rendus établis à l'issue des réunions des groupes de travail par les porteurs de ces derniers
- Bénéficie de manière régulière d'un état des mesures adoptées et mises en place
- Bénéficie de manière régulière d'une analyse des faits et infractions relevés

La Maison de la Tranquillité publique et du Civisme (MTPC)

Afin de répondre aux attentes des habitantes et des habitants en matière de sécurité et de tranquillité publiques, a été initié par la commune de Romainville le projet de la **Maison de la Tranquillité publique et du Civisme** (MTPC).

Transversal, ce lieu vise à rassembler l'ensemble des services publics portant sur ces thématiques, afin de permettre un gain en matière de lisibilité, d'efficacité mais aussi d'opérationnalité, et bénéficiant tant aux acteurs et partenaires concernés qu'aux romainvilloises et romainvillois.

Sa mise en œuvre se ferait selon deux cas :

- Au sein d'un même lieu, ce qui constituerait un point d'entrée unique pour les romainvilloises et romainvillois ;
- Ou au sein de lieux différents et épars au sein de la commune, mais qui bénéficieraient d'un label « Maison de la tranquillité publique et du Civisme ».

Acté par la municipalité, ce projet prendrait la forme suivante :



La question de l'accès au Droit sera également intégrée.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS de la STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ

SÛRETÉ
STRATÉGIE TERRITORIALE
SÉCURITÉ

Action préliminaire

- La **transversalité des axes et objectifs opérationnels** constitue le cœur même de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. En effet, une thématique ne peut être appréhendée par un seul acteur mais **nécessite de recueillir l'ensemble des savoirs, savoir faire et moyens dont chacun dispose**. À titre d'exemple peuvent être soulignés, pour l'axe 3, les Programmes de renforcement des compétences psychosociales, qui sont un des leviers en matière de prévention.
- En ce sens, la constitution d'un **annuaire répertoriant les partenaires**, leurs actions et champs de compétences afin de bénéficier d'un document exhaustif. Ce document est essentiel car la ville de Romainville dispose d'un **nombre de services significatif**, concernés par les questions de prévention et de sécurité, ainsi qu'un **tissu associatif assez dense** mais diffus.
- Il est donc souhaitable de faciliter les synergies et l'interconnaissance des partenaires par une bonne connaissance des compétences et du rôle de chacun. De plus, chaque partenaire doit pouvoir repérer les différentes actions existantes sur le territoire et si nécessaire orienter les personnes vers les acteurs les plus aptes à répondre au besoin identifié.
- La STSPD est à articuler avec le Contrat local de santé. Pour cela, il paraît opportun que le CLS intègre les divers groupes de travail. En ce sens, la Direction de la Prévention et de la Tranquillité publique pourrait se joindre aux instances du CLS.
- Ce pilotage permettrait alors une meilleure coordination et une plus forte concertation entre les services, mais aussi une plus grande connaissance des problématiques locales et des actions plus adaptées aux spécificités sociales et territoriales.

Axe 1 – Education, Prévention, Médiation

Cette thématique doit être prise en compte au regard des spécificités du territoire et de la proportion de jeunes touchés ou impliqués dans la délinquance.

Cet axe devra travailler sur les volets éducatifs et préventifs, et non pas répressifs, et ce de manière collaborative ; et intégrera les dimensions culturelles et d'insertion professionnelle. En effet, il est intéressant de poursuivre le travail collaboratif avec les associations locales au travers de la mise en place d'une charte de la laïcité et via la création d'objectifs partagés.

À l'instar des autres axes d'orientation, les dimensions transverses et partenariales en seront le pivot.



Axe	Objectifs opérationnels	GT associé et partenaires	Portage	Objet du GT
1 Éducation, Prévention, Médiation	Maintenir et renforcer la dynamique du groupe de suivi des mineurs	Suivi des mineurs et échanges nominatifs → Parquet ; → Préfecture ; → EN (dont PRE) → PN → PM → APS → PJJ → ASE → DCPP ; → Les Services municipaux en lien avec cette thématique : SSJ, DCAEP, ... → ISCG.	DPTP	→ Suivi individualisé des mineurs → Actions ciblées
	Intégrer les réflexions sur la prévention des phénomènes de bandes et de rixes, prévenir la violence entre jeunes	Prévention des rixes et des phénomènes de bandes → Parquet ; → Préfecture ; → EN (dont PRE) → PN → PM ; → APS → PJJ → Bailleurs sociaux ; → Médiateurs scolaires et sociaux ; → EPT ; → ASE → DCPP; → Référents des autres communes → Les Services municipaux en lien avec cette thématique : SSJ, Culture, ...	DPTP DJS DCAEP	→ Appréhension des phénomènes de bande → Gestion des différends et conflits → Prévention, médiation, sensibilisation
	Réintroduire les institutions dans la vie des jeunes	Prévention des conduites ordaliques et de l'entrée dans la délinquance	DPTP	
	Poursuivre la prévention et le suivi du décrochage / absentéisme / exclusion scolaires	→ Préfecture → Parquet (référent) → EN (dont PRE) → PN → PM → APS	DPTP DJS Dir. Educ.	→ Prévention en amont des jeunes exposés à la délinquance
	Renforcer et poursuivre l'accompagnement des jeunes dans le bon usage d'internet et des réseaux sociaux	→ Conseil départemental → EPT Est Ensemble → PJJ → Médiateurs sociaux et scolaires → DCPP	DJS DCAEP DSAS Dir. Educ.	→ Éducation, médiation → Prévention des conduites addictives et/ou à risque
	Accompagner à la parentalité	→ Directions et Services municipaux : SSJ, DCAEP, DSAS, Service Education, ...	DCAEP	
	Accompagner les jeunes dans leur construction vers l'extérieur des quartiers	→ Représentants des communes voisines	DCAEP DJS	
	Lutter sur les conduites addictives et à risques		DSAS DPTP	

1

MAINTENIR ET RENFORCER LA DYNAMIQUE DU GROUPE DE SUIVI DES MINEURS

L'objectif est de permettre une **réflexion collégiale sur des situations bien particulières**. Il s'agit ici de traiter des situations préoccupantes de jeunes n'ayant pas été soumis à la justice. L'éducation et la prévention sont ainsi l'essence même de ce groupe opérationnel.

Le travail devra être poursuivi en amont, afin de déterminer des procédures de prise en charge collective d'une situation et d'y répondre de manière opérationnelle.

Il est impératif de garantir la confidentialité des échanges dans un tel groupe, permise par l'actuelle Charte de confidentialité.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP
GT concerné	Suivi des mineurs et échanges nominatifs
Objectif	Prévention d'un basculement des jeunes dans la délinquance
Public cible	Mineurs et jeunes majeurs
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Réaliser un suivi individualisé des mineurs et jeunes majeurs s'orientant ou étant inscrits dans un parcours délinquant → Convier les partenaires y ayant un intérêt lorsque les situations l'exigent (mode étendu) → Travailler avec des jeunes n'ayant pas été soumis à la Justice → Réaliser un suivi et produire des plans d'action individualisés
Membres de droit	<ul style="list-style-type: none"> → Préfecture → Justice : Parquet, SPIP, PJJ → Département : ASE, prévention spécialisée → Médiation sociale → Education nationale → Police nationale → Police municipale → Mission locale → Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie → Directions municipales : Direction citoyenneté active et éducation populaire (DCAEP), Direction Jeunesse et Sport (DJS), ...
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	Réunions tous les deux mois
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Réponse adaptée aux situations délinquantes → Suivi individualisé
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de situations suivies/traitées

2

INTÉGRER LES RÉFLEXIONS INTERCOMMUNALES SUR LA PRÉVENTION DES PHÉNOMÈNES DE BANDES ET DE RIXES ET PRÉVENIR LA VIOLENCE ENTRE JEUNES

L'objectif ici est de mener une **action partenariale et intercommunale**, puisque la problématique ne se limite pas à Romainville mais touche et implique également les villes voisines.

Actuellement, une **cellule de crise de gestion des rixes est constituée**, associant les maires des communes des Lilas, de Montreuil et du Pré-Saint-Gervais et le sous-préfet.

Une cellule de crise a également été initiée, et réalise un suivi hebdomadaire, en réunissant les villes limitrophes et les services de l'Education nationale.

Une **Convention intercommunale tripartite** (Les Lilas, Romainville, le Pré-Saint-Gervais), portant sur la prévention des rixes, a par ailleurs été signée le 12 février 2021.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP / DIRECTION JEUNESSE ET SPORT / DCAEP	
GT concerné	Prévention des rixes et phénomènes de bandes	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Appréhender de manière globale les problématiques en lien avec les phénomènes de bande et les rixes → Prévenir et lutter contre la délinquance des mineurs et jeunes majeurs → Mettre en œuvre des actions concertées et intercommunales → Développer une culture commune, transversale et partagée 	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Mineurs et jeunes majeurs → Professionnels → Familles 	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Mutualisation du travail et des actions menées entre les collectivités → Proposer des réponses éducatives et/ou sociales et/ou pénales adaptées et transversales → Partage d'expériences et des compétences propres à chacune des communes → Continuation du parcours citoyen 	
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Préfecture → Justice → Municipalité → Police nationale → Police municipale 	<ul style="list-style-type: none"> → Education nationale → Associations de prévention spécialisée → Médiateurs → Délégué cohésion Police/Population Services municipaux des communes limitrophes
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements 	
Calendrier	Réunion mensuelle.	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Diminution des phénomènes de rixes et de bandes → Réponse adaptée aux situations délinquantes → Développement d'une culture intercommunale partagée (jeunes, professionnels, familles) 	
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions menées → Nombre de jeunes rencontrés → Baisse du nombre de jeunes appréhendés/impliqués dans les phénomènes de bande 	

RÉINTROUER LES INSTITUTIONS DANS LA VIE DES JEUNES

Il convient ici de **permettre aux jeunes de s'approprier les institutions** qui les entourent, afin de les familiariser et de les **associer à la vie collective en tant que citoyens**.

Ce volet entend intégrer les **aspects éducatifs liés à la citoyenneté, au civisme et aux Droits**.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP
GT concerné	Prévention des conduites ordaliques et de l'entrée dans la délinquance
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser les jeunes aux enjeux sociétaux et au fonctionnement des institutions françaises → Impliquer la jeunesse dans la vie démocratique
Public cible	Les jeunes et leur famille
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre le dialogue avec les forces de l'ordre dans les écoles (permis piéton par exemple) ; → Mettre en place des visites de sites institutionnels ; → Poursuivre la mise en place de chantiers éducatifs et d'insertion ; → Amplifier les actions menées sur la notion de citoyenneté par le sport ; → Poursuivre et renforcer la présence institutionnelle de proximité dans les quartiers (équipements et services) ; → Développer et soutenir la sensibilisation des jeunes dans le milieu scolaire à la vie démocratique et aux Droits : campagnes, affiches, interventions de partenaires extérieurs et des référents jeunesse municipaux, organisation d'événements, après-midis ludiques, ... → Mise en œuvre du programme
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Police nationale → Police municipale → Education nationale → Éducateurs spécialisés → Bailleurs sociaux → Service jeunesse → Délégué à la cohésion Police / Population (DCPP) → Directions municipales : Direction citoyenneté active et éducation populaire (DCAEP), Direction Jeunesse et Sport (DJS), DSAS, ... → Associations
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	Tout au long de la Stratégie.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Évolution du comportement des jeunes sensibilisés → Respect des valeurs citoyennes et républicaines → Identification des jeunes aux valeurs républicaines
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de mineurs concernés par les dispositifs → Nombre d'actions, de sensibilisation, d'ateliers et de rencontres réalisés

**POURSUIVRE LA PRÉVENTION ET LE SUIVI DU DÉCROCHAGE, DE L'ABSENTÉISME ET
DE L'EXCLUSION SCOLAIRE**

Cet objectif opérationnel a pour but de **lutter contre l'errance des jeunes en voie de rupture ou détachés du système scolaire.**

Il convient de travailler de **manière partenariale**, en associant les familles et l'accompagnement à la parentalité, afin **d'apporter des solutions aux jeunes exclus temporairement, et de mobiliser des acteurs** pour éviter que les jeunes décrocheurs ne se retrouvent à errer en étant confrontés à la délinquance.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP/DIRECTION JEUNESSE ET SPORT/DIRECTION ENFANCE EDUCATION
GT concerné	Prévention des conduites ordaliques et de l'entrée dans la délinquance
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Prévenir l'entrée dans la délinquance des jeunes pouvant y être exposés → Permettre aux jeunes de se développer (bien être, ...) → Maintenir le lien entre les jeunes, leur famille et le milieu scolaire
Public cible	Les jeunes scolarisés en voie de déscolarisation ou éloignés du système scolaire.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Renforcer le dispositif d'Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus (ACTE) et le Programme de réussite éducative (PRE) → Améliorer la réorientation et la prise en charge des décrocheurs scolaires
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Département → Education nationale → Programme de réussite éducative → Direction Jeunesse : Dispositif ACTE → DCAEP : PRE, Centres sociaux, Maison des parents → DSAS → Associations de prévention spécialisée → Acteurs pouvant contribuer à la réorientation et à la prise en charge des jeunes exclus temporairement
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	Tout au long de la Stratégie.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagnement des jeunes déscolarisés ou en voie de déscolarisation → Augmentation du nombre de repérages et d'accompagnements → Accentuation et valorisation des actions menées en lien avec la parentalité et le milieu scolaire
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de jeunes scolarisés en voie de déscolarisation ou éloignés du système scolaire suivis

**REFORCER ET POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES
DANS LE BON USAGE D'INTERNET ET DES RÉSEAUX SOCIAUX**

L'objectif est de **sensibiliser les jeunes aux usages d'internet et des réseaux sociaux**, et d'en faire des **utilisateurs éclairés et conscients** sur l'outil informatique et son ouverture sur le monde. En ce sens, il s'agit de leur présenter les **bonnes pratiques, et d'attirer leur attention sur les limites et dangers de l'outil** (comme le cyberharcèlement par exemple).

Ainsi, en adoptant une **approche ludique et une démarche collaborative**, les différents acteurs leur apporteront les clés essentielles pour utiliser à bon escient internet et réseaux sociaux, et comprendre leurs actes et actions et les éventuelles conséquences que ceux-ci peuvent avoir.

Porteur de l'objectif opérationnel	DIRECTION JEUNESSE ET SPORT/DCAEP/DSAS/Enfance Education
GT concerné	Prévention des conduites ordaliques et de l'entrée dans la délinquance
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibilisation des jeunes aux usages d'internet et des réseaux sociaux → Sensibilisation sur les risques encourus (liés à la santé, aux relations interpersonnelles, ...) → Utilisation raisonné et raisonnable des réseaux sociaux et d'internet
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Mineurs et jeunes majeurs → Familles → Communauté éducative
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuite des actions de sensibilisation menées dans les établissements scolaires (comme le « permis internet »), et prévention du cyberharcèlement → Campagnes de sensibilisation et moments d'échanges et de jeux → Diffusion de clips vidéo sur les plateformes utilisées par les jeunes, et réalisés par eux-mêmes le cas échéant → Veille active (promeneurs du net, ...); → Éducation à l'identification des rumeurs (hoaxbuster.com ou hoaxkiller.fr) → Mise en place d'une permanence d'écoute à destination de la jeunesse (association)
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Police nationale → Police municipale → Délégué cohésion Police / Population → Education nationale → Associations de prévention spécialisée → Familles → Associations
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	Tout au long de la Stratégie.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Utilisation éclairée des réseaux sociaux et des plateformes numériques → Diminution des situations de dépendance vis-à-vis du numérique → Diminution des situations et faits de harcèlements sur ces plateformes → Sensibilisation des familles
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions mises en place → Nombre de personnes touchées, victimes ou non

ACCOMPAGNER A LA PARENTALITÉ

L'accompagnement à la parentalité est un **enjeu important** dans nos sociétés actuelles. En effet, les mutations familiales et sociétales contemporaines (monoparentalité, divorces, absences, ...) et la transformation des liens familiaux (liens intergénérationnels parfois distendus, ...) semblent accentuer le besoin pour certains parents d'être accompagnés afin de trouver des repères, d'être écoutés mais aussi de bénéficier de soutien dans leur parentalité.

Outre cet accompagnement, ces nouvelles formes de parentalités peuvent avoir des **conséquences sur le développement de l'enfant et de l'adolescent, sur son rapport à la famille mais aussi à son milieu et à son environnement social**. Dans certains cas, l'absence de repères et de cadre familial (manquements éducatifs par exemple) et les difficultés d'exercice de l'autorité parentale peuvent entraîner des situations conflictuelles voire des déviances et des comportements délinquants.

Au travers de cet objectif opérationnel, on vise à offrir un soutien global à la parentalité et à accompagner les familles dans l'affirmation voir la réaffirmation de leur rôle.

Porteur de l'objectif opérationnel	COMMUNE DE ROMAINVILLE DCAEP	
GT concerné	Prévention des conduites ordaliques et de l'entrée dans la délinquance	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner les parents dans leur rôle éducatif → Prévenir les manquements éducatifs 	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Mineurs et leurs familles 	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place de groupes d'échanges sur des situations précises à l'attention des parents : partage d'expériences, groupes de parole, café des familles, ... → Travailler sur la représentation familiale et valoriser les parents dans leur rôle vis-à-vis de leurs enfants ; → Poursuivre les actions menées par la Maison des parents, les centres sociaux et le PRE (soutien, permanence, ateliers parents/enfants, médiation, ...) → Renforcer la médiation intergénérationnelle 	
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Centre municipal de santé → Intervenante sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) → CIDFF des Lilas → Education nationale 	<ul style="list-style-type: none"> → Délégué cohésion Police / Population (DCPP) → DSAS → PRE → Associations de prévention spécialisée
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements 	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation de la participation des parents dans les actions menées → Transversalité des actions menées → Diminution des situations conflictuelles 	
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de familles (parents et/ou jeunes) reçues et accompagnées 	

ACCOMPAGNER LES JEUNES DANS LEUR CONSTRUCTION VERS L'EXTÉRIEUR DU QUARTIER

Le **sentiment d'appartenance** de certains jeunes à certains quartiers de Romainville est parfois relevé. Bien que **multifactoriel**, cela peut avoir pour conséquences un repli des jeunes vers ces secteurs géographiques, de même qu'un **ressenti négatif vers l'extérieur**. A cela peut s'ajouter une « **barrière mentale** », pouvant constituer un frein quant à l'extérieur. Le travail visera à gommer les ruptures et à doter les jeunes d'outils permettant l'élargissement de leur carte mentale.

Porteur de l'objectif opérationnel	DCAEP / DJS
GT concerné	Prévention des conduites ordaliques et de l'entrée dans la délinquance
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Permettre de décloisonner → Lutter contre les préjugés → Favoriser l'insertion et la mixité
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Mineurs et jeunes majeurs
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Ouvrir les jeunes à la ville et aux alentours → Organiser des visites culturelles → Apprendre la mobilité sur les différents quartiers de la ville → Développer la transmission en dehors des codes du quartier et décloisonner → Favoriser les chantiers d'insertion / éducatifs / citoyens.
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Educateurs spécialisés → Médiation sociale → Programme de réussite éducatif → Service jeunesse et sport → Milieu associatif
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Lutte contre l'isolement des jeunes et des familles au sein des quartiers → Déconstruction des <i>a priori</i> et des idées préconçues → Construction d'une identité romainvilloise
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions réalisées → Nombre de jeunes accompagnés → Nombre de chantiers d'insertion/éducatifs/citoyens faits

LUTTER CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES ET/OU À RISQUE

Ces conduites portent sur les **usages et consommations de stupéfiants** (drogues douces comme le cannabis), **d'alcool** mais aussi de **protoxyde d'azote**, par les jeunes de 12 à 25 ans.

Dès lors, il semble opportun de renforcer la mobilisation et la sensibilisation des partenaires et acteurs locaux sur ces thématiques, en incluant de manière active l'implication de la jeunesse.

Les actions à développer doivent être **adaptées aux publics à qui elles sont destinées**. Elles concerneront les jeunes de 10 à 25 ans, des premiers et second degrés, mais aussi ayant quitté et/ou fini leur cycle d'études.

Porteur de l'objectif opérationnel	COMMUNE DE ROMAINVILLE DSAS / DPTP
GT concerné	Prévention des conduites ordaliques et de l'entrée dans la délinquance
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Mise en place d'actions de prévention dans les lieux identifiés → Orientation des jeunes et des familles vers des lieux ressources → Formation des professionnels locaux sur les différentes formes d'addictions
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Jeunes et leurs familles → Professionnels
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Des campagnes de communication, d'information, de sensibilisation à destinations des usagers mais aussi des professionnels, pouvant porter sur : <ul style="list-style-type: none"> → Les connaissances relatives aux effets des produits consommés, leurs impacts sur la santé et le bien-être (psychique, physique) ; → L'approche psychosociale, la déconstruction des stéréotypes et idées reçues, la pression sociale ; → Des approches éducatives et pédagogiques ; → Ou encore l'appréciation des signaux faibles et signaux d'alerte ; → Mise en place de permanences par les associations
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Centre municipal de santé → Police nationale → Police municipale → Éducation nationale → Association de prévention spécialisée → Éducateurs → Direction Jeunesse et sport, DCAEP → Délégué cohésion Police / Population
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Lutte efficience contre les conduites à risque et/ou addictives → Diminution de ces pratiques → Montée en compétences des professionnels
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions menées → Nombre de permanences réalisées → Nombre de personnes reçues, suivies et accompagnées

Axe 2 – Tranquillité publique et sécurité

La thématique des atteintes à la tranquillité publique et de la sécurité constitue un **axe majeur dans la formalisation de la STSPD**. Il s'agit d'une **attente forte de la part de la population**, et d'un **enjeu quotidien pour les pouvoirs publics**.

La Stratégie territoriale doit donc se doter d'un axe majeur sur ces questions, à travers l'élaboration d'un Schéma Local de Tranquillité Publique. Celui-ci doit s'appuyer sur deux piliers essentiels : l'humain et la technique :



- **La présence humaine** est essentielle pour apaiser les tensions et inciter au respect des règles d'usage. Les forces de sécurité et les policiers municipaux, les bailleurs sociaux, les opérateurs de transport ou les associations, les gestionnaires d'espace, les équipes de prévention spécialisée, les médiateurs sociaux apportent chacun une contribution utile à la régulation et à la pacification de l'espace public.
- Les **réponses techniques** sont complémentaires. Elles peuvent prendre des formes diverses : vidéoprotection, aménagements urbains (études de sûreté et de sécurité publique, ...), aménagements de sécurité aux abords de certains établissements (scolaires, équipement public, etc.), amélioration des conditions d'éclairage, garantir une bonne visibilité des lieux, etc.

Il est dès lors nécessaire **d'intégrer la cohérence et l'articulation entre ces deux points**, mais également avec les autres dispositifs en place (Contrat local de santé par exemple).

A l'instar des autres axes d'orientation, les dimensions transverses et partenariales en seront le pivot.



* Dossiers à arbitrer

Axe	Objectifs opérationnels	GT associé et partenaires	Portage	Objet du GT
2 Tranquillité publique et sécurité	Structurer le partenariat local	Sécurité, Police, Justice → Parquet ; → PN → PM → DCAEP → DCPP → GUSP → ISCG	DPTP	→ Lien entre les acteurs de la Sécurité et de la Justice → Poursuite des partenariats menés et actions ciblées → Réunions bimestrielles.
	Rendre effectif le protocole de rappel à l'ordre		DPTP	
	Accentuer le recours à la prévention situationnelle	Pour un espace public partagé et apaisé → Parquet ; → Préfecture ; → PN → PM → Transporteurs → Services municipaux en lien avec la rénovation urbaine → DCAEP → Médiateurs sociaux et scolaires → DCPP → GUSP	DPTP GUSP Dir. des services techniques	
	Renforcer le travail intercommunal par la mise en place d'opérations coordonnées		DPTP	→ Amélioration de la tranquillité publique → Amélioration du cadre de vie
	Lutter contre les nuisances et incivilités, les pollutions et les atteintes à l'environnement		DPTP GUSP	→ Appropriation positive de l'espace public par les usagers → Évolution du ressenti de sécurité
	Renforcer la sécurité routière et la prise en compte du stationnement		DPTP (PM)	
	Expérimenter la mise en place d'une brigade cynophile		DPTP (PM)	
	Etendre le maillage territorial en matière de vidéoprotection		DPTP (PM)	
	Recourir à la vidéoverbalisation		DPTP (PM)	
		Bailleurs sociaux	DPTP / Dir. Du logement	→ Parquet ; → Préfecture ; → PN → PM → DCAEP → Bailleurs sociaux → Services en lien avec la rénovation urbaine (EPT Est Ensemble) → GUSP
	Relocaliser le commissariat de police à la limite des quartiers de Gagarine et des Sentes			

1

STRUCTURER LE PARTENARIAT LOCAL

L'idée forte est de pouvoir **rationaliser les interventions** des partenaires sur le terrain par souci **d'efficacité et de complémentarité**.

La ville de Romainville a amorcé cette réflexion avec l'élaboration d'une **Convention de Coordination Police nationale/Police municipale**, et ce depuis 2014. Le bilan montre des résultats très positifs, notamment en termes d'actions conjointes menées sur le terrain, de gestion des événements majeurs ou encore de modalités d'échanges d'information.

Les **partenariats** entre la Police nationale et la Police municipale, mais aussi celui qu'ils entretiennent avec les opérateurs de transport (et notamment la RATP), sont à poursuivre, intensifier et pérenniser.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP	
GT concerné	Sécurité, Police, Justice	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Pérenniser les actions conjointes et partagées → Favoriser les échanges entre les acteurs de la tranquillité publique 	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Les romainvilloises et romainvillois 	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Maintenir le groupe dédié aux bailleurs sociaux afin de bénéficier de leur concours dans l'échange d'information. Actuellement, des partenariats sont réalisés avec certains bailleurs (comme Seine-Saint-Denis Habitat ou le Groupe I3F), ainsi que des actions ciblées sur les deux points principaux de trafics de stupéfiants (Marcel Cachin et Youri Gagarine) ; → Pérenniser et renforcer le partenariat entre la Police nationale et la Police municipale, par la poursuite du partage d'information ou encore des actions conjointes et concertées ; → Continuer de rendre visible la Police municipale et ses actions → Favoriser l'émergence d'un dialogue avec les jeunes par le biais de la création d'une instance représentative qui leur serait dédiée ; → Poursuivre la dynamique impulsée en matière de relation police/population. 	
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Préfecture → Justice → PN 	<ul style="list-style-type: none"> → PM → Bailleurs sociaux → GUSP
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements 	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Favoriser les synergies entre acteurs locaux → Apaiser les climats de tensions → Faire diminuer le sentiment d'insécurité 	
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions conjointes réalisées → Nombre de patrouilles effectuées → Nombre d'actions de sensibilisation menées 	

ACCENTUER LE RECOURS À LA PRÉVENTION SITUATIONNELLE

Le **sentiment d'insécurité** est un élément qui doit être travaillé puisqu'il correspond à la représentation et au ressenti que les administrés se font de leur milieu. L'environnement, la configuration et l'équipement des espaces peuvent y contribuer.

La **prévention situationnelle permet de lutter et réduire le sentiment d'insécurité**. En effet, elle repose sur le principe de **recourir à des dispositifs urbains, architecturaux, techniques ou organisationnels** visant à empêcher, retarder ou éviter l'accomplissement d'un acte déviant (transgression de la norme sociale à la norme pénale) en le rendant plus difficile et dans tous les cas, moins profitable.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP / GUSP/ Direction des services techniques
GT concerné	Pour un espace public partagé et apaisé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Apaiser les tensions → Diminuer le ressenti d'insécurité → Améliorer la confiance des usagers
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Romainvilloises et romainvillois
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuivre la mise en place de dispositifs techniques concourants à la prévention situationnelle (éclairage, mobilier urbain, végétalisation etc.), et les intégrer dans les grands projets urbains en cours ; → Réfléchir avec les habitants à des aménagements mieux adaptés au partage de l'espace public, et communiquer sur ces actions auprès de l'ensemble de la ville → Recourir à la vidéoprotection urbaine, et notamment à la vidéoverbalisation (voir points suivants) ; → Permettre la réappropriation des espaces publics par les habitants (jardins partagés, activités, équipements urbains, etc.).
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Police nationale → Police municipale → DSAS, DCAEP, ACTE → Direction des services techniques → Éducateurs spécialisés → Médiateurs sociaux → Associations → Bailleurs sociaux → EPT Est Ensemble → Département (pour les aspects voirie) → Région (concernant la gestion de la base de loisirs) → GUSP
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Baisse du sentiment d'insécurité et du climat de tension
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'équipements nouvellement installés → Nombre de signalements effectués par les riverains et habitants

3

REFORCER LE TRAVAIL INTERCOMMUNAL PAR LA MISE EN PLACE D'OPÉRATIONS COORDONNÉES

La réponse aux problématiques rencontrées doit se faire au travers de **réponses opérationnelles intercommunales**, puisqu'elles impliquent des villes voisines, comme les Lilas, Bagnolet ou encore le Pré-Saint-Gervais.

Dans un objectif de **coproduction et de continuum de la sécurité**, et pour traiter de manière ciblée certaines thématiques, pourraient être développée la mise en place de patrouilles coordonnées.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP
GT concerné	Pour un espace public partagé et apaisé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Apaiser les tensions → Traiter de manière ciblée des problématiques communes → Renfort de la présence policière
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Romainville et communes alentours
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Réalisation d'opérations ponctuelles communes au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (comme à Youri-Gagarine) par les Polices municipales des Lilas et de Romainville, afin d'être visibles et d'apaiser le climat de tensions → Réalisation d'opérations ponctuelles communes afin de lutter contre la consommation et les trafics de stupéfiants au sein de secteur ciblé → Gestion se ferait sous l'égide de la Police nationale
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Police nationale → Polices municipales → Municipalités voisines
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Effectifs de police municipale
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie → 1 à 2 fois par mois
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Baisse du sentiment d'insécurité et du climat de tension → Présence visible → Action coordonnée
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'opérations ponctuelles menées et de communications faites

4

LUTTER CONTRE LES NUISANCES ET INCIVILITÉS, LES POLLUTIONS ET LES ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

La tranquillité publique et la sécurité passent par la lutte contre les nuisances, les incivilités les pollutions et les atteintes à l'environnement, qui peuvent être commises sur le territoire communal.

Outre les nuisances sonores, ce sont des attroupements et regroupements qui sont parfois relevés, de même que des situations de pollutions qui sont partagées et constatées.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP/ GUSP
GT concerné	Pour un espace public partagé et apaisé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Réduire les regroupements et attroupements, et les nuisances qui peuvent en découler → Faire respecter les différentes normes en lien avec le bruits et les pollutions (Code général des collectivités territoriales, Code de la santé publique, arrêtés municipaux, ...) → Réduire les problématiques liées à la propreté de la voirie et de l'espace public
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Romainvilloises et romainvillois
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibilisation sur la question des nuisances et pollutions dans les conseils de quartier, dans le magazine de la ville et dans les points de rassemblement de la jeunesse ; → Accroître la prévention de proximité auprès des jeunes → Développer au niveau local des formes de médiation de proximité → Poursuivre la mise en place des opérations « coup de balai » pour lutter contre les problématiques de déchets, de dépôts sauvages et de véhicules épaves → Sensibiliser les habitants et les commerçants
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Municipalité → Police municipale → Police nationale → Direction de la prévention et de la tranquillité publique → Bailleurs → Délégué cohésion Police / Population → Ecogardes → Médiateurs sociaux → EPT Est Ensemble → Agents d'entretien et de voirie
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Diminution du nombre de nuisances et de pollutions → Amélioration de la propreté de l'espace public → Amélioration du partage de l'espace public → Apaisement du climat de tensions
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'interventions et d'actions (sensibilisation, opérations, ...) menées → Nombre de faits relevés signalés de la municipalité

**RENFORCER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
ET LA PRISE EN COMPTE DU STATIONNEMENT**

Les problématiques de sécurité routière rencontrées sur le territoire sont liés à la circulation et au stationnement, mais aussi aux conduites dangereuses. Cela peut **causer de l'insécurité pour les usagers, tant piétons que véhiculés.**

La **dimension du partage de l'espace public doit être intégrée**, notamment avec les mobilités douces (vélo, trottinettes, ...), qui peuvent parfois être sources de conflits.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP (service POLICE MUNICIPALE)	
GT concerné	→ Pour un espace public partagé et apaisé	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la sécurité des piétons et en particulier aux abords des écoles → Lutter contre tout type de stationnement illicite et tout type d'infractions routières sur les espaces publics, → Améliorer la qualité de vie et la sécurité du territoire → Faciliter la circulation des différents publics et principalement les plus fragiles → Sensibiliser les automobilistes et les usagers afin d'avoir une prise de conscience des méfaits → Améliorer le partage de l'espace public, en intégrant les mobilités douces 	
Public cible	→ Usagers	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Recourir aux dispositifs techniques visant à réduire et lutter contre ces phénomènes (ralentisseurs, bordures, potelets, vidéoverbalisation, etc.) ; → Renforcement des contrôles (alcoolémie, vitesse, stationnement) à sur les grands axes de la ville → Sanctionner le cas échéant → Enlèvement systématique des véhicules ventouses → Continuer les actions de prévention et la sensibilisation à la sécurité routière dans les établissements scolaires (« permis piétons ») → Mise en place de radars pédagogiques dans les zones les plus à risques et non-respectées 	
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Municipalité : DSAS (PMR) → Police municipale → Police nationale → Éducation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> → Services techniques → Bailleurs sociaux → Associations
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements 	
Calendrier	→ Tout au long de la Stratégie.	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Baisse des accidents de voie publique → Baisse des infractions au code de la route 	
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Statistiques annuelles en matière de sécurité routière → Statistiques des services municipaux (verbalisation, enlèvements de véhicules..) → Nombre de faits signalés → Nombre d'actions menées → Statistiques relevées par les radars pédagogiques 	

RENDRE EFFECTIF LE PROTOCOLE DU RAPPEL À L'ORDRE

Mise en place par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, cette procédure permet au Maire d'une commune de faire un rappel à l'ordre à l'encontre d'une **personne auteur de faits portant atteinte au bon ordre et à la tranquillité publique.**

Sans prétendre à l'exhaustivité, il peut s'agir de comportements relatifs à l'absentéisme scolaire, aux incivilités et faits commis par des mineurs, aux différends de voisinage, aux troubles sonores ou encore à l'abandon de déchets et d'ordures sur la voie publique.

Ce dispositif n'a pas pour vocation à se substituer à l'action pénale et aux poursuites pouvant être engagées par le Parquet. **Mesure solennelle**, le rappel à l'ordre s'effectue **verbalement**.

Lors du Conseil municipal du 21 mars 2021, la mise en œuvre de ce protocole de rappel à l'ordre a été votée.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP
GT concerné	Sécurité, Police, Justice
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Prévenir les comportements délinquants → Travailler avec les familles (parents, représentants légaux des mineurs) concernées et repérées
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Mineurs.
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en oeuvre la procédure de rappel à l'ordre pour les faits portant atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publique dans la commune (infra-penal) → Une procédure d'information préalable entre le Maire, le Procureur et le DDSP est mise en place → Développer des formes de médiation au niveau familial : parents/adolescents
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Municipalité (maire ou élu) → Police nationale → Police municipale → Justice
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Année 2022.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Diminution de l'implication des mineurs dans la commission d'infractions.
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de rappels à l'ordre effectués et évolutions annuelles

ÉTENDRE LE MAILLAGE TERRITORIAL EN MATIÈRE DE VIDÉOPROTECTION

La commune de Romainville dispose d'un **maillage étendu** en matière de vidéoprotection. Au regard des faits et comportements rencontrés quotidiennement, il est recommandé de **renforcer la couverture territoriale en matière de vidéoprotection sur les espaces non encore équipés**. Ce développement représente **l'implantation annuelle de 3 ou 4 caméras soit 10/12 caméras sur le mandat**.

Cela **bénéficiera aux forces de sécurité** municipales et nationales qui disposeront d'un **outil supplémentaire** en matière de tranquillité publique et de lutte contre la délinquance (constats et diminution des infractions, identification des contrevenants, etc.) : en effet, la vidéoprotection trouve son intérêt en **amont de la commission d'une infraction ou de la survenance d'un événement**, puisqu'elle permet **l'identification immédiate** de la part des agents du CSU du comportement et entraîne une **réaction rapide d'intervention** des agents de Police municipale. Ces dispositifs bénéficieront aussi aux habitants (renfort du sentiment de sécurité).

De plus, la constitution d'un « comité d'éthique » chargé de suivre et d'accompagner l'utilisation de la vidéosurveillance sera proposée au prochain CLSPD R. Il réunira notamment des élu(e)s, des techniciens, le Parquet, la Police nationale ainsi que des associations de défense des droits de l'homme.

APPLICATIONS CONCRÈTES DU RECOURS AU CSU POUR L'INFORMATION ET L'ORIENTATION DES INTERVENTIONS DES POLICIERS MUNICIPAUX

1. Attrouement avec suspicions de rixes

Des rixes sont régulièrement déjouées notamment sur le quartier Gagarine. Les rapports montrent comment la surveillance des secteurs permet de diriger efficacement l'action des agents de PM pour empêcher l'affrontement, saisir les armes blanches ou par destination.

Exemple de rixes déjouées grâce aux caméras : le 11 juillet 2021 par le biais de la caméra située avenue Lénine ; le 11 août 2021 par le biais de la caméra de la rue de Paris ; le 10 septembre 2021 par le biais de la caméra rue de Paris. L'intervention rapide de la police municipale a permis de disperser l'attrouement et de saisir des armes de type bâtons, couteaux. En avril/mai 2022, l'intervention de la PM sur saisie du CSU a permis de déjouer plusieurs tentatives de rixes, de mettre fin à une rixe avec saisie d'armes blanches et mise à disposition de deux individus.

2. Accidents corporels de voie publique et aide à la personne

Par sa surveillance de la voirie, le CSU visionne très rapidement les accidents de voie publique, ainsi les agents peuvent porter secours dans un délai court. Exemple entre une camionnette et un deux roues Boulevard Henri Barbusse le 12 novembre 2021, les agents ont prévenu les secours et mis en place un périmètre de protection ; idem le 20 mai 2021 boulevard Branly où un véhicule a percuté un enfant. Les agents interviennent également pour des aides à la personne comme rue du Belvédère, le 2 novembre 2021, pour une personne étendue au sol, visionnée par le CSU. Cette personne était en arrêt cardio respiratoire. Dans ce type de situation, l'intervention rapide de la PM améliore la prise en charge médicale.

3. Dégradation de mobilier urbain ou de biens privés

Il s'agit le plus souvent de véhicules qui endommagent le mobilier urbain. Les policiers municipaux prévenus en temps réel peuvent se rendre sur place pour identifier le contrevenant et rédiger un rapport qui permet à la ville de déposer plainte pour obtenir réparation. Ex : dégradation de potelets : le 2 novembre 2021 rue Paul de Kock, le 04 octobre 2021 rue Jean Jaurès, le 20 septembre 2021 rue de Paris, le 21 septembre 2021 rue de la Fraternité ; dégradation d'un panneau de signalisation rue de la République le 03 mars 2021 etc. Il peut également s'agir de dégradations volontaires de biens privés, exemple le 19 octobre 2021 par inscription à l'encre indélébile sur des façades de la rue Carnot ; dégradation de portes d'immeubles rue Benfleet le 22 octobre 2021 etc.

4. Ivresse sur la voie publique

Les individus en état d'ébriété occasionnent des troubles et représentent un danger pour eux et pour autrui. Dans chacune de ces situations, les policiers municipaux prennent attaché avec l'OPJ qui leur demande de **transporter l'individu au commissariat** pour être placé en cellule de dégrisement ou de **prévenir les secours** si l'individu a besoin de soin. Le 13 février 2022, chute d'un homme en état d'ébriété rue Voltaire, le 24 avril 2022 ; homme titubant sur la chaussée rue Jean Jaurès, le 04 avril 2022, plusieurs individus alcoolisés rue Saint Germain qui vocifèrent et tapent sur les vitrines.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP	
GT concerné	→ Pour un espace public partagé et apaisé	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la sécurité des espaces publics, la qualité de vie et la sécurité du territoire → Dissuader et contribuer à la prévention de la délinquance → Protéger les lieux exposés à la commission d'infractions : risques d'agression, vols, trafics de stupéfiants, cambriolages, dépôts sauvages, ... → Favoriser le travail en commun entre les services de sécurité de l'État et municipaux → Faciliter l'intervention et les investigations des forces de sécurité de l'État 	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Romainvilloises et romainvillois (habitants, commerçants) → Gens de passage → Polices nationale et municipale → Municipalité 	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Installation de dispositifs de vidéoprotection dans les lieux et axes stratégiques de la ville : entrées et sorties, axes routiers principaux, intersections, bâtiments publics, places non encore couverts 	
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Municipalité → Police nationale 	<ul style="list-style-type: none"> → Police municipale → Services techniques municipaux
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Acquisition de dispositifs de vidéoprotection, veillant notamment à la compatibilité logicielle / équipements, ...). → Plan pluri-annuel d'acquisition de 3 à 4 caméras de vidéoprotection pendant toute la durée du mandat (12 au total). 	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Après arbitrage → Tout au long de la Stratégie. 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Lutte effective contre la délinquance → Dissuasion de la commission d'actes malveillants → Réappropriation de l'espace public ainsi que l'apaisement de leurs usages → Amélioration de la tranquillité publique 	
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'exactions judiciaires dans le cadre de procédures, ainsi que le nombre de résolutions d'enquête réalisées avec l'outil → Évolution de la commission d'actes délinquantiels et de leur typologie le cas échéant 	

RECOURIR À LA VIDÉOVERBALISATION

En plus de la vidéoprotection, déjà bien répandue sur le territoire communal, il pourrait être opportun d'étendre le recours à la vidéoverbalisation, **déjà implantée sur deux points**.

Cela permettra de **lutter efficacement contre la délinquance routière et aura un effet positif en matière de prévention**.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP (service POLICE MUNICIPALE)
GT concerné	<ul style="list-style-type: none"> → Pour un espace public partagé et apaisé
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Améliorer la sécurité des espaces publics, la qualité de vie et la sécurité du territoire → Dissuader la commission d'infractions → Diminuer le ressenti d'insécurité et d'impunité → Lutter contre la délinquance routière
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Romainvilloises et Romainvillois → Police municipale → Police nationale → Municipalité
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Installation de dispositifs de vidéoverbalisation dans les lieux et axes stratégiques de la ville : entrées et sorties, axes routiers principaux, intersections.
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Municipalité → Police nationale → Police municipale → Services techniques municipaux
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Acquisition de dispositifs de vidéoverbalisation (compatibilité logicielle / équipements, ...) → Agents assermentés
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Après arbitrage → Tout au long de la Stratégie.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Lutte effective contre la délinquance routière → Dissuasion → Réappropriation de l'espace public ainsi que l'apaisement de leurs usages
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de vidéoverbalisation réalisées → Nombre d'infractions à la sécurité routière commises

**RELOCALISER LE COMMISSARIAT DE POLICE
À LA LIMITÉ DES QUARTIERS GAGARINE (ROMAINVILLE) ET DES SENTES (LES LILAS)**

Le commissariat est actuellement situé dans des locaux très vétustes à l'ouest des Lilas. Les villes de Romainville, des Lilas et l'établissement public territorial Est ensemble portent la proposition de le relocaliser à la limite communale entre le quartier Youri Gagarine et le quartier des Sentes. Cette proposition a été accueillie favorablement par Monsieur le Préfet.

Ce secteur est caractérisé par une concentration de grands ensembles appartenant à un bailleur unique (SSDH), par des difficultés sociales, par un climat d'insécurité et de rivalités inter-quartiers qui se sont soldés par des décès.

L'objectif est d'optimiser la présence des forces de l'ordre tout en améliorant les conditions de travail des agents. Cette relocalisation permettrait d'effacer cette frontière invisible en favorisant les connexions et les flux entre les villes des Lilas et de Romainville.

Cette proposition a été présentée aux habitants du quartier Gagarine dans le cadre de la concertation de l'ANRU.

Romainville et Les Lilas, en lien avec les villes de Bagnolet et du Pré-Saint-Gervais, travaillent à la préfiguration de montages opérationnels et fonciers. Les Maires ont adressé un courrier au Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer afin de définir la programmation du bâtiment et le calendrier de réalisation.

Dans la continuité, pourrait être expérimentée la mise en place d'une brigade cynophile au sein de la Police municipale de Romainville. Cela permettrait **d'agir en prévention et d'avoir une présence visible dissuasive sur la voie publique.**

La loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une Sécurité globale préservant les libertés est venue poser un cadre juridique plus clair, et préciser les possibilités pour les communes pour y recourir. Ainsi, la création se fait sur décision du maire après délibération du Conseil municipal, et la brigade est compétente en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques (article L.511-1 du Code de la sécurité intérieure, « CSI »). Codifiée à l'article L.511-5-2 du CSI, cette disposition précise, qu'au préalable, une convention de coordination des interventions de la Police municipale et des forces de sécurité de l'Etat doit être conclue.

Le décret n°2022-210 du 18 février 2022 vient apporter certaines précisions quant au recrutement, à la formation ou encore de l'emploi du chien de patrouille, mais reste volontairement large en matière de responsabilités.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP (service POLICE MUNICIPALE)	
GT concerné	Pour un espace public partagé et apaisé	
Objectifs	→ Apaiser les tensions → Diminuer le ressenti d'insécurité	→ Améliorer la confiance des usagers → Dissuasion
Public cible	→ Romainvilloises et Romainvillois	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Expérimenter la mise en place d'une brigade cynophile → Formation d'agents → Acquisition des équipements et moyens nécessaires : chenil, chien → Renforcer la présence visible → Réalisation de patrouilles pédestres en journée et le week-end 	
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Police nationale → Police municipale 	<ul style="list-style-type: none"> → Services techniques municipaux → Services des ressources humaines
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Locaux spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> → 1 agent formé → 1 Chien acquis
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Après arbitrage → Tout au long de la Stratégie. 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Lutte effective contre la délinquance → Dissuasion 	
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de patrouilles canines réalisées → Nombre de faits commis/identifiés en comparaison aux années passées 	

Axe 3 – Violences intra-familiales, violences faites aux femmes et aux enfants, prise en charge et accompagnement des victimes

La question des violences intrafamiliales, faites aux femmes et aux enfants et de la prise en charge et de l'accompagnement des victimes est le dernier **axe fort** de cette STPSD.

Il convient d'agir sur cette thématique de **manière stratégique**, puisque seul un travail partenarial permet de répondre aux besoins des victimes en termes d'accompagnement et de prise en charge.

A l'instar des autres axes d'orientation, les dimensions transverses et partenariales en seront le pivot.



Axe	Objectifs opérationnels	GT associé et partenaires	Portage	Objet du GT
Violences intra-familiales, violences faites aux femmes et aux enfants, prise en charge et accompagnement des victimes	Améliorer la connaissance des phénomènes de violences infra-familiales et de violences faites aux femmes et aux enfants	Prise en charge des victimes et accompagnement des personnes vulnérables → Préfecture ; → Parquet – référent spécifique à la thématique ; → ISCG → PN → PM	DPTP DSAS	
	Prévenir les violences intra-familiales en travaillant sur l'enfance et la jeunesse	→ Conseil départemental ; → Déléguée	DPTP DSAS DCAEP	
	Renforcer l'accueil, l'accompagnement et le suivi des victimes de violences	→ EN → Point d'accès au droit ; → Réseau associatif d'appui aux victimes ; → Foyer d'hébergement d'urgence → Direction de la cohésion sociale (centre municipal de santé, PMI et CCAS) ; → Services municipaux ; → CAF → Pôle emploi → Bailleurs sociaux.	DPTP	
	Développer l'Accès au Droit	DSAS		→ Accompagner la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilités → Proposer une réponse adaptée aux situations
	Lutter contre la prostitution des mineurs	Prostitution des mineurs → Préfecture → ISCG → Préfecture → Parquet → PN → PM → EN → CCAS → Services municipaux en lien avec cette thématique	DPTP DSAS DCAEP	→ Prévention → Échanges nominatifs → Accompagnement à l'appropriation de son corps

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCES INFRA-FAMILIALES ET DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

Le repérage des personnes victimes et le savoir faire pour aborder le sujet et trouver les bons mots sont essentiels pour débuter la prise en charge d'une victime.

La formation des acteurs pouvant être en lien avec le public est alors primordiale pour permettre à chacun de se mobiliser sur ces questions et d'être attentif à son entourage.

Porteur de l'objectif opérationnel	COMMUNE DE ROMAINVILLE DPTP / DSAS
GT concerné	Prise en charge des victimes et accompagnement des personnes vulnérables
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs ; → Développer un réseau de référents en la matière et faciliter les échanges et le partage d'expériences ;
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Romainvilloises et romainvillois
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Création d'un groupe de suivi individualisé des situations connues (selon les moyens alloués) ; → Mise à jour de la plaquette et du Guide social (selon les moyens alloués) → Poursuite des événements : conférences/débats, films, exposition, participation aux journées nationales (par exemple : 8 mars) → Poursuite de la sensibilisation au sein de collèges et des lycées et des centres sociaux
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Préfecture : → Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie → Services municipaux : référentes familles → Centre municipal de Santé → Education nationale → Associations → Département : observatoire des violences faites aux femmes → Région : centre Hubertine Auclert → Caisse d'allocations familiales → Centre communal de l'action sociale → Pole emploi → Bailleurs sociaux : → Défenseur des droits → Direction de la cohésion, Direction de l'Habitat → Hôpital André Grégoire → CMP → Association Rézonet
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Pendant toute la durée de la Stratégie.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la connaissance des situations conflictuelles → Amélioration de la prise en charge et du suivi
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions menées → Nombre de personnes suivies

LUTTER CONTRE LA PROSTITUTION DES MINEURS

Ce phénomène, apprécié **dans le temps et dans l'espace**, est **multifactoriel**, souvent **occulte** et **difficilement observable**.

On assiste à une forme de délinquance où les vocables utilisés tels que « escorting » et « michetonnage » **réduisent le sentiment de gravité du phénomène**, tant à l'égard de la victime elle-même (qui ne s'y identifie pas et ne perçoit pas le danger), que de l'infracteur qui n'a pas nécessairement le ressenti de mal faire ou d'abuser d'une personne vulnérable.

Porteur de l'objectif opérationnel	COMMUNE DE ROMAINVILLE DPTP / DSAS / DCAEP
GT concerné	Prostitution des mineurs
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Appréhender le phénomène et détecter les signaux faibles, en lien avec les CPS → Prendre en charge et accompagner les victimes et leurs familles → Professionnalisation des acteurs pour le repérage
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Mineurs → Familles → Professionnels
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Sensibilisation sur ces dangers (mineurs, familles, institutions scolaires, ...) et déconstruction des idées préconçues et les jugements ; → Accompagnement du cercle familial et social dans la détection des « signaux faibles » (tant du côté de l'auteur que de la victime) → Sensibiliser et former les professionnels sur ces situations
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Police nationale → Police municipale → Préfecture → Justice → Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie → Délégué cohésion Police / Population → Centre municipal de Santé → Centre communal de l'action sociale → Education nationale → Associations → Bailleurs sociaux → Défenseur des droits → Département
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Diminution du nombre de mineurs impliqués dans les phénomènes de prostitution
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions de sensibilisation menées → Nombre de personnes formées → Nombre de personnes accompagnées

PRÉVENIR LES VIOLENCE INTRA-FAMILIALES EN TRAVAILLANT SUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Les violences conjugales et intrafamiliales sont à l'origine **d'importants traumatismes** sur les enfants. Lors de ces types de violences les enfants sont enclins à un **climat de grande insécurité** dont ils vont soit être victimes directes, soit témoins et/ou victimes indirectes.

Il est nécessaire de travailler sur les questions de **l'enfance et de la jeunesse et sur la prévention dès le plus jeune âge**. Cela passe notamment par un travail mené sur l'égalité homme/femme, l'apprentissage de la vie en collectivité, l'acceptation des différences, la sexualité et le respect de l'autre.

Porteur de l'objectif opérationnel	COMMUNE DE ROMAINVILLE DPTP
GT concerné	Prise en charge des victimes et accompagnement des personnes vulnérables
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Agir pour la prévention des violences envers les femmes et les enfants, et CPS → Liberté des jeunes, acteurs et professionnels.
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Familles romainvilloises (parents et enfants).
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Généraliser et rendre systématique la prévention en milieu scolaire (déconstruction des stéréotypes, éducation à l'égalité, liberté de choix, etc.) ; → Mettre en place de l'aide à la parentalité notamment sur les questions de la sexualité et de la gestion des médias → Remise d'une plaquette à chaque jeune avec les numéros d'appel pour une écoute téléphonique → Implication des associations dans des séances de sensibilisation au sein des collèges et lycées, mais aussi dans des forums, conférences, → Mettre en place des actions sur les relations filles/garçons → Poursuivre actions planning familial
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie → Délégué cohésion Police / Population → Centre municipal de Santé → Centre communal de l'action sociale (CCAS) → Education nationale → Associations
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Diminution du nombre de faits de délinquance → Prise en charge à la suite de signalements → Amélioration relations filles/garçons
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'actions menées (sensibilisation, accompagnement, ...)

**REFORCER L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI DES VICTIMES DE
VIOLENCES**

Cette prise en charge doit se faire de **manière partenariale**. Le **positionnement déjà central de l'Intervenante sociale en commissariat et en gendarmerie** sur cette thématique est à maintenir.

En matière de violences faites aux femmes, sont actuellement développées par la commune un **partenariat avec l'association «SOS femme»** pour la mise à disposition d'hébergements d'urgence, des **campagnes de communication** portant sur la prévention des violences faites aux femmes, ainsi que des réflexions sur la mise en place d'une Maison d'accueil Mères/Enfants.

Porteur de l'objectif opérationnel	COMMUNE DE ROMAINVILLE DSAS	
GT concerné	Prise en charge des victimes et accompagnement des personnes vulnérables	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Agir pour la prévention des violences envers les femmes et les enfants et pour l'apprentissage de la sexualité → Mieux accompagner les victimes et leurs enfants 	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Familles romainvilloises (parents et enfants). 	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Faciliter l'accessibilité et la prise en charge → Améliorer le partenariat avec la CAF, la sécurité sociale, dans le cadre de la mise en place de procédures d'urgence pour l'obtention des droits des femmes quittant le domicile conjugal ; → Informer sur les questions de parentalité et de garde des enfants ; → Mettre en place un suivi psychologique et social et développer l'offre psycho-trauma → Favoriser la réinsertion sociale ; → Travailler sur l'offre d'hébergement d'urgence → Mise en place de la Maison d'accueil Mères/Enfants. → Assurer un suivi des procédures pénales pour donner l'information sur le déroulement des enquêtes et en relation avec de multiples intervenants (mairie, services sociaux, structures médicales et hospitalières, centres d'urgence) → Travailler la question du relogement 	
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Police nationale → Police municipale → Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie → Délégué cohésion Police / Population → Centre municipal de Santé → Centre communal de l'action sociale → Education nationale → Associations → Direction de l'Habitat, DTPT 	
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements 	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie. 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la prise en charge → Agir contre le retour à domicile des personnes vulnérables victimes de violences → Réadaptation sociale des victimes à la suite d'un dépôt de plainte 	
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de personnes prises en charge → Nombre d'action menées 	

L'accès au Droit est un élément primordial. Il est à entendre de deux manières :

- ↳ « **Aller vers** », c'est-à-dire une démarche proactive de l'individu en recherche et besoin d'accompagnement ;
- ↳ « **Venir à** » et « **amener vers** » c'est-à-dire la démarche inverse : le service va à la rencontrer de l'individu. Demandé à être accompagné n'est pas inné pour tout un chacun, notamment en cas d'infractions.

En effet, de nombreux habitants ne sont pas familiers des procédures et démarches pour bénéficier et user de leurs droits, qu'ils soient administratifs, juridiques ou en lien avec l'accessibilité des services.

Les **causes peuvent être diverses** : barrière de la langue, lourdeur des démarches administratives, méconnaissance des dispositifs, différences culturelles, inaccessibilité (géographique, différences générationnelles, etc.). Cela peut être source d'incompréhensions, de pertes de repères, voire d'impatiences et de tensions.

Porteur de l'objectif opérationnel	DPTP / DCAEP / DSAS	
GT concerné	Prise en charge des victimes et accompagnement des personnes vulnérables	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Mobiliser et adapter les dispositifs existants ; → Développer les permanences d'accès au droit. 	
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> → Romainvilloises et romainvillois en situation de vulnérabilité. 	
Actions	<ul style="list-style-type: none"> → Création d'un Point d'Accès au Droit, à travers notamment la Maison de la Tranquillité publique et du Civisme (qui est à l'étude) ; → Mise en place de permanences extérieures d'aides aux victimes (exemple : à la Mairie, au sein du CMS, au sein d'organismes tels que la CAF, etc.) ; → Développement de dispositifs itinérants (comme le bus), afin d'aller à la rencontre des personnes isolées, fragiles, etc. 	
Partenaires privilégiés	<ul style="list-style-type: none"> → Services municipaux → Intervenante sociale en commissariat et gendarmerie → Centre municipal de Santé → Caisse d'allocations familiales 	<ul style="list-style-type: none"> → Centre communal de l'action sociale → Mission Locale → Pole emploi → Justice
Moyens dédiés	<ul style="list-style-type: none"> → Le budget sera défini par les partenaires concernés par cet objectif opérationnel → Recherche de financements 	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> → Tout au long de la Stratégie. 	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> → Adaptation des services aux besoins de la population → Accompagnement et orientation des personnes vulnérables dans leur parcours de Droit 	
Indicateurs de suivi et évaluation	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de personnes accompagnées, notamment au travers du Point d'accès au droit → Nombre de sollicitations 	

CONCLUSION

SÛRETÉ
STRATÉGIE TERRITORIALE
SÉCURITÉ

Conclusion

La mise en place de cette Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STPSD) permettra de répondre aux enjeux du territoire en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Elle contribuera également à développer la synergie entre les acteurs locaux et la transversalité dans les actions mises en place sur le territoire.

Il s'agit d'un document essentiel à la détermination d'une politique et d'une stratégie opérationnelle de lutte contre la délinquance à l'échelon local. Sa compréhension et l'adhésion de l'ensemble des partenaires sont nécessaires à sa mise en œuvre. De plus, l'adoption de ces grands principes par les acteurs locaux est la condition *sine qua non* de la réussite de la politique engagée.

La signature de la STPSD permettra également d'exposer la politique de prévention de la délinquance et de sécurité mise en œuvre par la municipalité de Romainville et par ses partenaires.

**La présente Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance a été signée
le 2022 pour une durée de 5 ans.**

Jacques WITKOWSKI

Préfet de Seine-Saint-Denis

Eric MATHAIS

*Procureur de la République, Tribunal de Grande
Instance de Bobigny*

François DECHY

Maire de Romainville

Annexe 1 – Lexique

ACTE	Accompagnement des collégiens temporairement exclus
APS	Associations de prévention spécialisée
ASE	Aide sociale à l'enfance
CAF	Caisse d'allocations familiales
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
DCAEP	Direction de la citoyenneté active et de l'éducation populaire
DCPP	Délégué à la cohésion Police / Population
DJS	Direction Jeunesse et Sport
DLS	Diagnostic local de sécurité
DPTP	Direction Prévention/Tranquillité Publique
DSAS	Direction Social Autonomie et Santé
EN	Education nationale
GT	Groupe de travail
GUSP	Gestion urbaine et sociale de proximité
ISCG	Intervenante sociale en commissariat et en gendarmerie
PM	Police municipale
PN	Police nationale
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PRE	Programme de réussite éducative
SPIP	Service pénitentiaire d'insertion et de probation
STSPD	Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Annexe 2 – Entretiens réalisés

Domaine	Fonction/groupe	Personne(s) rencontrée(s)	Date de rencontre
Préfecture	Délégué du préfet	Titouan le CORRE	01/10/2021
Maire-adjoint	Maire adjoint tranquillité publique, prévention, propreté, lien intergénérationnel	Hakim SAIDJ	01/09/2021
	Maire adjointe Petite Enfance, Education, Affaires scolaires	Elodie GIRARDET	23/09/2021
	Maire adjoint épanouissement et réussite de la jeunesse, sports	Tony LAIDI	23/09/2021
Conseiller municipal	Conseiller municipal Police-Justice, transparence de la vie publique	Yvon LEJEUNE	23/09/2021
Direction des solidarités, développement social et santé	Chargée de mission innovation sociale et accessibilité	Clarine TRANCHANT	21/09/2021
Direction politique de la ville	Directeur de l'Habitat, de l'Hygiène, de la Politique de la Ville et de la GUSP	Jean-Baptiste MOISAN	27/09/2021
Direction Jeunesse	Directeur de l'Enfance et de l'Education	Vincent MERCIER	28/09/2021
Centre Municipal de Santé	Directeur	Arnaud DUBEDAT	20/10/2021
Police nationale	Commissaire de Police	Vincent SARGUET	27/07/2021
Education nationale	Inspecteur Education nationale	François VANETTI	19/10/2021
	Principale collège P.-A. HOUEL	Farihda BEZZI	20/10/2021
	Principale collège G. COURBET	Dalila HASSANI	22/10/2021
	Proviseure lycée LIBERTE	Agnès PERIER-SCHIANO	07/10/2021

Domaine	Fonction/groupe	Personne(s) rencontrée(s)	Date de rencontre
Protection judiciaire de la jeunesse	STEMO	Aurélie POSADZKI	23/09/2021
Police municipale	Chef de la Police municipale	Yassin ZAIDI	13/09/2021
Délégué cohésion Police population	Délégué	Jean-Claude CARON	15/10/2021
Associations	Rues et Cité	Karim MEZIANI	06/10/2021
Bailleurs sociaux	Seine-Saint-Denis Habitat	Marc PALIVODA	20/09/2021
	Groupe I3F	Fatiha GUEBLI Alain LENOTRE Epthisam KHELIFI	25/11/2021
Transporteurs	RATP	Claire GAUMARD Jean-Baptiste POUZENC	05/11/2021
Amicale des locataires	Confédération nationale des locataires (CNL)	Ghyslaine GIACALONE	04/11/2021
	Avenir en couleurs (AVENCO)	Salim ADOUANE Patrick JESUS	25/11/2021
ISCG	Intervenante	Pauline PETITJEAN	13/12/2021

ALTHING